

Celui qui l'a écrit doit avoir passé chez nous, car il n'y a qu'un vrai journaliste qui puisse dire autant de choses en si peu de mots, et si j'en crois ce qu'on a dit et répété si souvent, ce sont ceux-là qui se trouvaient dans nos bureaux de rédaction :

Le Lieutenant-Gouverneur est encore absent. Il a été informé par dépêche de la triste nouvelle et doit être ce matin à Québec. À son arrivée il recevra sans doute la visite du doyen du cabinet défunt, puisque les pouvoirs des ministres cessent avec la mort de leur chef, qui l'informera de qui a été fait en son absence.

La décision prise, hier, de faire des funérailles d'Etat entraîne une dépense de fonds qui doit être ratifiée, par l'exécutif, en l'absence d'un cabinet. C'est l'hon. J. E. Robidoux, comme doyen du cabinet, qui aura cette première entrevue avec l'hon. M. Jetté. Il est probable qu'il sera alors informé que c'est le désir de Son Excellence que les ministres continuent à s'occuper de la gérance de leur département respectif. En attendant la reconstitution forme ici de sujet de toutes les conversations et donne lieu à une foule de suppositions plus ou moins plausibles et de combinaisons plus ou moins fantaisistes.

Un seul point semble à peu près admis, c'est qu'il ne sera rien fait avant que les funérailles ne soient terminées. Il n'existe aucune règle à cet égard et le gouvernement est le maître absolu de sa propre conduite à cet égard. Il se guide suivant les convenances et les circonstances.

On a recherché naturellement les précédents qui pourraient constituer dans le cas présent une règle à suivre, mais les précédents sont aussi variables et variés qu'ils peuvent l'être.

On cite un cas où il s'est écoulé treize jours entre le décès du premier ministre et la nomination de son successeur et, par contre, on cite un autre cas où le nouveau ministre appelé et installé présidait aux funérailles de son prédécesseur.

On voit que la marge est vaste. Un fait qu'on ne doit pas perdre de vue en examinant la situation et les pronostics de nomination, c'est d'a-

bord que le gouverneur a la liberté complète d'action. Qu'il peut appeler qui il veut pour diriger les affaires de la province, pourvu qu'il ait raison de croire que celui à qui il confie la direction des affaires soit capable de commander une majorité en Chambre. De plus ce serait une erreur de croire qu'il peut et doit y avoir une promotion dans le Cabinet. De fait, le Cabinet n'existe plus, il n'y a pas de ministre de ce moment et les anciens ministres sont absolument sur le même pied que n'importe quel citoyen qu'il plairait au gouverneur d'appeler. En ce moment, les deux personnes les plus en vues pour le poste de premier ministre, sont l'hon. J. E. Robidoux et l'hon. H. Archambault. C'est sur eux que les yeux sont fixés d'abord. Tous deux sont en ce moment à Québec, l'hon. H. Archambault étant arrivé hier soir.

L'HON. M. J. E. ROBIDOUX

L'hon. J. E. Robidoux a pour lui son titre de doyen du Cabinet. Il a la faveur de la députation et tout le monde est d'accord, qu'au point de vue de la tenue, de l'éloquence, des manières et du caractère, il serait un premier ministre irréprochable.

Son choix serait certainement très populaire.

La province de Québec, d'origine française, avec les goûts raffinés qui la distinguent et font son cachet spécial, aime à avoir à sa tête un homme qui la représente dignement et fasse bonne figure.

Maintenant, il ne faut pas se dissimuler qu'il y a eu certains quartiers une certaine opposition au choix de l'hon. M. Robidoux, et cette opposition vient toujours de ceux qui ne veulent pas oublier les affaires Mercier et qui voient partout le spectre de ce patriote canadien-français.

On exploite en certains quartiers, contre M. Robidoux, son inviolable fidélité à ce pauvre Mercier. On lui reproche d'avoir été le courtisan de malheur, mais aux yeux de la population française de la province, c'est sûrement au contraire un des points qui rendraient son choix plus sympathique.

Un griet un peu plus grave : on exploite con-